

Annexe au règlement intérieur des Accueils de Loisirs Sans
Hébergement de la Communauté de communes des Coëvrons
Applicable à compter du 01 / 01 / 2021

Périodes et horaires d'ouverture :

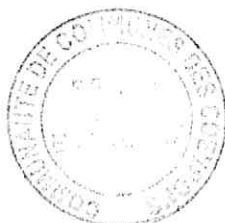
Périodes et horaires d'ouvertures des accueils de loisirs									
ALSH	Mercredis	Vacances Hiver	Vacances Printemps	Juillet	Août	Vacances Automne	Vacances Noël		
Bais	7h30 18h30	7h30 18h30	7h30 18h30	7h30 18h30	Fermé	7h30 18h30	Fermé		
Voutré									
Evron					7h30 18h30		7h30 18h30		
Montsûrs								Seulement la dernière semaine 7h30 18h30	7h30 18h30
Vaiges									Fermé
St Christophe		Fermé	Fermé		Fermé	Fermé	Fermé		

Tarifs 2021 : (soumis à quotient)

Tranche de quotient familial	Journée	½ journée	½ heured'accueil péri-ALSH	Repas	Forfait semaine (5 jours sans repas)
	Tarifs 2019				
QF < à 300 €	5,50 €	2,74 €	0,37 €	1,00 €	24,80 €
301 à 500 €	5,50 €	2,74 €	0,37 €	2,53 €	24,80 €
501 € à 750 €	6,54 €	3,26 €	0,44 €	3,15 €	29,44 €
751 € à 1 300 € *	7,60 €	3,79 €	0,52 €	3,76 €	34,20 €
QF > à 1 300 €	8,27 €	4,14 €	0,56 €	4,13 €	37,24 €
Dépassement horaires d'ouverture	8,12 € la demi-heure d'accueil péri-ALSH entamée				

* Tranche « Quotient Familial » appliquée aux familles d'accueils (1 000 €)

Fait à Châtres la Forêt,
le 01 Décembre 2020



La Vice-Présidente
en charge de la commission
« Enfance / Jeunesse »


Isabelle DUTERTRE